

AR PREFECTURE

005-210500237-20150408-DEL20150408043-DE
Reçu le 16/04/2015

VILLE DE BRIANÇON



N° DEL 2015.04.08/043

CONVOCAATION

Date	01/04/2015
Affichage	01/04/2015

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En Exercice	Présents	Nombre suffrages exprimés
33	28	33

THEME : CULTURE 3.

OBJET : AVENANT N°1 A LA
DÉLÉGATION DE SERVICE
PUBLIC /CINEMA LE VAUBAN.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 8 avril 2015 à 17h30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de Monsieur Gérard FROMM, Maire.

Étaient Présents : GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, PEYTHIEU Eric, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, VALDENNAIRE Catherine, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Emilie, DAZIN Florian.

Étaient Représentés :

DUFOUR Maurice pouvoir à PETELET Renée.
MARTINEZ Gilles pouvoir à FROMM Gérard
ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed.
GRYZKA Romain pouvoir à MUHLACH Catherine.
MONIER Bruno pouvoir à BREUIL Marc.

Absents-Excusés :

DUFOUR Maurice, MARTINEZ Gilles, ROMAIN Manuel, GRYZKA Romain, MONIER Bruno.

Secrétaire de Séance : Mohamed DJEFFAL.

AR PREFECTURE

005-210500237-20150408-DEL20150408043-DE
Regu le 16/04/2015

Rapporteur : Nicole GUERIN.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1411-2,

Vu la délibération N° 2010-303 en date du 24 septembre 2010, approuvant le choix du délégataire pour la gestion du cinéma Le Vauban,

Le contrat de délégation de service public pour l'exploitation du cinéma Le Vauban conclu pour une durée de 5 ans arrive à expiration le 30 septembre 2015.

Dans la mesure où le programme de construction d'un nouveau cinéma est à l'étude dans le périmètre de la ZAC Cœur de Ville, il apparaît opportun de prolonger d'un an maximum la durée du contrat.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- De prolonger pour une durée d'un an le contrat de délégation de service public du Cinéma Le Vauban jusqu'au 30 septembre 2016,
- D'approuver, sur le fondement de l'article L.1411-2 du Code général des Collectivités Territoriales, le principe de la prolongation d'un an de la Délégation de Service Public – Cinéma Vauban, pour motif d'intérêt général,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le Cinéma Vauban un avenant à la convention de Délégation de Service Public fixant les modalités de la prolongation susvisée,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint ou un Conseiller Municipal Délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

TRANSMIS LE **16 AVR. 2015**
PUBLIÉ LE **16 AVR. 2015**
NOTIFIÉ LE

Le Maire,
Gérard FROMM.



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE BRIANÇON' at the top and '(Hautes-Alpes)' at the bottom, with a central emblem. The signature is written across the seal and extends to the left.

CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
CINEMA LE VAUBAN
AVENANT N° 1

Entre

La Ville de Briançon, représentée par son Maire en exercice, Gérard FROMM,
dûment habilité à signer les présentes en application de la délibération N° xxxxxx en date
du XX/XX/XXXX

D'une part,

Et

La SARL CINÉ 05 au capital de 33 000 EUROS, domiciliée Quartier Toinelle, 05000
LA FRESSINOUSE, inscrite au RCS de Gap le 30 août 2007 sous le n° 499 707 974 000 14
représentée par son gérant en exercice Monsieur Louis AUROUZE dûment habilité à
engager la société en vertu des statuts de la SARL.

D'autre part

Préambule

Le Cinéma Le Vauban est géré sous forme de Délégation de Service Public (DSP) depuis le
1^{er} octobre 2010 et ce jusqu'au 30 septembre 2015.

Dans le cadre de la ZAC Cœur de Ville un programme de construction et d'exploitation de
salles de cinéma est à l'étude.

Eu égard à la durée de mission de programmation puis de construction du nouveau cinéma,
il s'agit de prolonger la DSP pour une durée d'un an conformément aux prescriptions de
l'article L.1411-2 du CGCT qui précise qu'il est possible, pour un motif d'intérêt général, de
prolonger la durée d'un contrat pour une durée maximale d'un an.

Dans le but d'assurer la continuité du service public du cinéma Le Vauban et suite à la
demande de Monsieur le Maire, le délégataire a donné son accord pour prolonger le contrat
de délégation jusqu'au 30 septembre 2016.

Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit :

AR PREFECTURE

005-210500237-20150408-DEL20150408043-DE
Reçu le 16/04/2015

Article 1

Le contrat initial d'exploitation de la Délégation de Service Public du cinéma Le Vauban est prorogé jusqu'au 30 septembre 2016.

Article 2

Cette prolongation se fait dans les mêmes conditions contractuelles, notamment techniques, financières et fiscales que celle du contrat actuel, toutes les clauses du contrat, hormis celle de la durée, restent inchangées.

Fait à Briançon en quatre (4) exemplaires originaux,

Le

Le Maire

Le Gérant de la SARL CINÉ 05

Gérard FROMM

Louis AUROUZE